Fait à , ce

CONTRAT D'ENGAGEMENT DE L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIGNANT À TEMPS PLEIN

CONTRAT D'ENGAGEMENT

entre

LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES ci-après appelée LA COMMISSION,

			et		
NOM :		F	PRÉNOM :	SEXE: F M	
ci-après	s appelé	L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIG	NANT		
La com	nmissio	n et l'enseignante ou l'enseigna	nt conviennent de ce qui suit :		
 -	OBLIGATIONS DE L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIGNANT				
	A)	L'enseignante ou l'enseignant s'engage, à toutes fins que de droit, à enseigner comme enseignante ou enseignant à temps plein dans les écoles de la commission pour l'année scolaire commençant le 1er juillet ou pour terminer cette année scolaire.			
	B)	L'enseignante ou l'enseignant déclare qu le	u'elle ou il est né à		
	C)	L'enseignante ou l'enseignant se conforme à la loi, à la réglementation applicable aux enseignantes et enseignants des commissions scolaires, aux résolutions et règlements de la commission non contraires aux dispositions de la convention collective, de même qu'à la convention collective.			
	D)		enseignant s'engage à fournir sans délai à la commission, les renseignements et les aires pour établir ses qualifications et son expérience.		
	E)	L'enseignante ou l'enseignant s'engage à fournir sans délai à la commission, tous les autres renseignements et les certificats requis par la commission avant la date des présentes.			
	F)	Il est du devoir de l'enseignante ou l'enseignant de se conformer à la réglementation applicable aux enseignantes et enseignants des commissions scolaires et de s'acquitter des fonctions et responsabilités qui y sont stipulées.			
II-	OBLIG	OBLIGATIONS DE LA COMMISSION			
		La commission s'engage à verser le traitement et à accorder à l'enseignante ou l'enseignant tous les droits et avantages prévus à la convention collective.			
III-	DISPOSITIONS GÉNÉRALES				
	A)	Ce contrat d'engagement prend effet à compter du 2023-08-25 et se termine le 2024-06-28			
	B)	Les dispositions de la convention collective font partie intégrante du présent contrat.			
EN FOI	I DE QU	OI, les parties ont signé,	med Bo	de	
	Pour la commission :		• •	r Service des ressources	
			Service des ressources	numaines	
	Enseignante ou enseignant :				
Témoin :		:	Nathalia Lu	bersan	
			Nathalie Libersa 50, boulevard Taschereau, La		